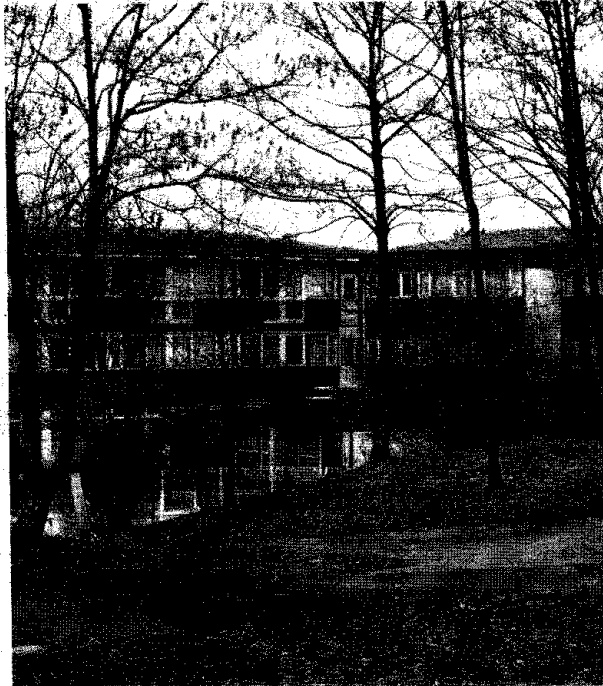


Le terrain de VVF a-t-il été bradé ?

Les uns dénoncent « une grande braderie », les autres une « opportunité inespérée » pour Dourdan. En décembre, la municipalité signait l'acte de vente du terrain de VVF Vacances, appelé aujourd'hui Belambra Clubs, à cette même société jusqu'à présent locataire des lieux. Soit 10 ha, achetés à seulement 10 € le mètre carré et sans mise en concurrence. Surpris, Marc Macan crie au scandale. Le candidat MoDem aux élections cantonales vient de créer l'Association des contribuables du Dourdannais en Hurepoix et envisage une action en justice. « Je me pose simplement des questions en tant que contribuable et en tant que candidat : pourquoi ont-ils vendu le terrain ? Pourquoi à ce prix ? Et pourquoi sans mise en concurrence ? La situation financière de Dourdan est-elle aussi dramatique qu'il faille vendre ses bijoux de famille ? »

**Un terrain de 10 ha
vendu 1 M€, soit 10 €
le mètre carré**

Implanté depuis 1962 sur la commune, le centre de villégiature dépendait jusqu'à présent d'un bail dit emphytéotique (lire encadré). Ce contrat courait jusqu'en 2022. Mais le site a quelque peu vieilli et 18 M€ devraient y être investis afin de le rénover. Pour mener à bien ce projet, la société souhaitait racheter le terrain. « Nous ne pouvions pas engager une telle rénovation sans avoir des garanties sur le long terme », explique-t-on à Belambra. La municipalité a donc voté sa vente en conseil municipal le 30 septembre 2010, au



DOURDAN, LE 13 JANVIER. Olivier Legois, le maire, met en avant l'intérêt touristique et économique pour expliquer la vente de ce terrain de 10 ha à Belambra Clubs, qui était jusqu'à présent locataire des lieux.

(LP/M.O.)

prix de 1 M€ pour 10 ha. Marc Macan ne comprend pas « pourquoi la mairie n'a pas attendu la fin du bail » pour envisager quoi que ce soit. « Nous aurions pu ainsi le récupérer pour soit le remettre en location soit créer des logements sociaux par exemple. » Le contestataire est timidement sou-

tenu par l'opposition. Cinq élus du groupe Nouvel Elan solidaire et écologique se sont abstenus lors de la délibération. « Nous n'avons pas voté contre car l'enjeu est important : VVF est associé à l'histoire de la ville », se justifie Jean-Jacques Dulong. Et son collègue Michel Gorce ajoute : « C'était ça ou le risque qu'ils partent

MOT

Bail emphytéotique

Un bail emphytéotique est un contrat de location de très longue durée. Ce dernier ne peut être inférieur à dix-huit ans et ne peut excéder quatre-vingt-dix-neuf ans. Le loyer est très avantageux. Ainsi, le VVF de Dourdan du groupe Belambra Clubs payait à la municipalité une redevance annuelle de 1,50 €. En contrepartie, le bail terminé, le locataire s'engage à rendre en état le terrain et les biens construits dessus.

Mais si nous nous sommes abstenus, c'est parce que le terrain a été bradé.»

Le maire sans étiquette, Olivier Legois, ne voit pas sujet à polémique. « Il faut être fou furieux pour laisser passer une telle occasion. Si nous avions attendu 2022, nous aurions récupéré une ruine car aucuns gros travaux n'auraient été réalisés. Notre intérêt est touristique et économique : Belambra est le numéro un du tourisme en France et Belambra Dourdan, le premier site de séminaires de la région. »

L'élu défend également une procédure tout à fait légale et renvoie aux estimations de France Domaine : la première partie du terrain, en grande partie boisée et non constructible, vaudrait 208 000 € et l'autre 790 000 €. « France Domaine a aussi pris en compte le bail et l'état délabré des bâtiments. Ils connaissent leur métier ! » conclut-il.

MARIE D'ORNELLAS